

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE SOCIETE ARTIDECOINSIDE

## Article n° 1-OBJET

Les présentes conditions générales de vente détaillent les droits et obligations de la société Artidecoinside et de son client dans le cadre de la vente des marchandises suivantes :

Toute prestation accomplie par la société Artidecoinside implique l'adhésion sans réserve de l'acheteur.

## Article n°2 -VALIDITE

Notre offre est valable pour une durée de 3 mois pour des travaux à effectuer dans les 3 mois de son acceptation signée du client. Toute commande passée après ce délai de 3 mois du jour de notre proposition doit entraîner une confirmation de notre part.

La signature par le client du devis ou de la commande l'engage de façon ferme et définitive.

Les travaux sont expressément limités à ceux qui sont spécifiés dans l'offre, le devis ou la commande. Les travaux supplémentaires ainsi que les travaux d'entretien éventuels feront l'objet d'un devis complémentaire accepté au préalable.

## Article n°3 -PROPRIETE DES DEVIS ET DES PLANS

Nos devis, dessins, plans, maquettes, descriptifs et documents de travail restent notre propriété exclusive. Leur communication à d'autres entreprises ou tiers est interdite et passible de dommages-intérêts. Ils doivent être rendus s'ils ne sont pas suivis d'une commande. r aux présentes conditions générales de vente.

## Article n°4 -DROIT A L'IMAGE

Le client donné doit et plein pouvoir quant à l'utilisation et publication des photos des réalisations des prestations vendues prise par la société Artidecoinside et ses représentants.

## Article n°5-PRIX

Les prix des marchandises vendues sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Par voie de conséquence, ils seront majorés du taux de TVA et des frais de transport applicables au jour de la commande.

La société Artidecoinside s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

## Article n° 6-RABAIS ET RISTOURNES

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que la société Artidecoinside serait amenée à octroyer compte tenu de ses résultats ou de la prise en charge par l'acheteur de certaines prestations.

## Article n° 7 -ESCOMPTE

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

## Article n° 8- MODALITES DE PAIEMENT

Le règlement des commandes s'effectue :

- soit par chèque ;
- soit par carte bancaire ;
- soit en espèce (pour un montant maximum de 1000€).

Lors de l'enregistrement de la commande, l'acheteur devra verser un acompte de 30% minimum du montant global de la facture puis:

- au début des travaux : 40 %
- le solde à la date d'échéance figurant sur la facture, sans escompte ni rabais, ni retenue de quelque nature.

## Article n°9 -DELAIS

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif sauf stipulation contraire indiquée sur le devis. Nous sommes déchargés de tout engagement relatif aux délais de livraison dans le cas :

- où les conditions de paiement n'ont pas été observées par le client,
- de retard apporté à la remise de l'ordre d'exécution,
- de modification du programme des travaux,
- de retard des autres corps d'Etat,
- de travaux supplémentaires,
- où les locaux à aménager ne sont pas mis à notre disposition à la date prévue,
- de force majeure ou d'événements tels que : guerre, grève de l'entreprise ou de l'un de ses fournisseurs, empêchement de transport, incendie, intempéries, ou encore rupture de stock du fournisseur.

#### **Article n°10 - SUSPENSION DES TRAVAUX**

En cas de non-observation des conditions de paiement, l'entreprise se réserve le droit de suspendre les travaux trois jours après avoir mis le client en demeure de tenir ses engagements.

#### **Article n° 11-RETARD DE PAIEMENT**

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à la société Artidecoinside une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises.

Le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

Conformément à l'article L441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont obligatoirement appliquées dans le cas où les sommes dues sont versées après la date de paiement figurant sur la facture.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce).

Le taux de ces intérêts de retard est égal à 1% par mois de retard. Après mise en demeure, ils courent à partir de la date de règlement et sont calculés par mois, le mois entamé comptant pour un mois entier.

#### **Article n° 12-CLAUSE RESOLUTOIRE**

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en oeuvre de la clause " Retard de paiement ", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société Artidecoinside.

En cas de rupture du contrat, imputable au client, avant la réalisation des travaux commandés, l'acompte versé à la commande sera conservé à titre d'indemnisation forfaitaire. A cette somme s'ajoutera le montant des fournitures et du matériel déjà commandés. En cas de rupture du contrat en cours de réalisation des travaux s'ajoutera à la facturation des travaux réalisés une somme forfaitaire égale à 15% du montant TTC du devis ou de la commande.

#### **Article n° 13-CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE**

La société Artidecoinside conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société Artidecoinside se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

Dans le cas où le paiement n'interviendrait pas dans le délai prévu, nous nous réservons le droit de reprendre la chose livrée et, si bon nous semble, de résoudre le contrat.

#### **Article n°14-CONDITIONS D'EXECUTION**

Nous ne sommes tenus de commencer les travaux que dans le cadre des délais prévus par notre offre. La pose de nos ouvrages ne pourra s'effectuer qu'après achèvement des emplacements réservés à cet effet et après siccité complète de maçonneries, plâtreries, et carrelages.

*Pour les menuiseries :* La tenue des bois dépend essentiellement du degré hygrométrique des locaux dans lesquels sont placées les menuiseries. Nous ne pourrions être tenus pour responsables des déformations, gauchissements ou retraits des bois survenus par suite de variation de taux d'hygrométrie.

#### **Article n°15- RECEPTION , RECLAMATION**

Les travaux seront réceptionnés le dernier jour de leur achèvement (une fiche réception de chantier sera alors rempli et signé des deux parties. A défaut de cette réception dans les 30 jours suivant l'achèvement des travaux, ceux-ci seront considérés comme acceptés sans réserve.

#### **Article n° 16-LIVRAISON DE MARCHANDISE**

La livraison est effectuée :

- soit par la remise directe de la marchandise à l'acheteur ;
- soit par l'envoi d'un avis de mise à disposition en magasin à l'attention de l'acheteur ;
- soit au lieu indiqué par l'acheteur sur le bon de commande.

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- l'allocation de dommages et intérêts ;
- l'annulation de la commande.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR.

**Article n° 17- GARANTIES**

Les garanties des matériaux ou matériels livrés et installés sont propre aux fournisseurs et fabricants, la société Artidecoinside se décharge de toutes prise en charge sur les problèmes de dysfonctionnement , panne,défauts d'entretien du client ou défauts de fabrication.

Dans ces cas de figures, le client devra se rapprocher du service garantie du fabricant.

**Article n° 18- FORCE MAJEUR**

La responsabilité de la société Artidecoinside ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

**Article n° 19- TRIBUNAL COMPÉTENT**

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce de la société Artidecoinside.

Signature du client

avec la date et la mention

“lu et approuvé”